LA LIBERTE D'INTERNET Un facteur réel de sécurité démocratique en Europe

Discours de M. Mart Laanemäe, sous-secrétaire au ministère estonien des Affaires étrangères (soit mon ancienne casquette ©) 9 septembre 2016, Strasbourg

Monsieur le Secrétaire Général, Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur et un réel plaisir pour moi de pouvoir prendre la parole devant cette assemblée aujourd'hui. Je suis fort heureux de la coopération avec nos partenaires allemands et avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe, qui a permis d'organiser la conférence d'aujourd'hui sur un sujet capital pour l'Estonie. Les droits de l'homme et la prééminence du droit sur Internet sont l'une des priorités de l'Estonie alors qu'elle préside le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Nous tenons à saluer l'ambition remarquable et le travail de fond réalisé par le Conseil de l'Europe pour ce qui est des questions liées à Internet.

Cette année est très importante pour la *Freedom Online Coalition* où l'Estonie, membre fondateur, a toujours œuvré activement. La Coalition, qui fête son cinquième anniversaire, procède à un réexamen stratégique, dont certains résultats seront présentés à sa conférence annuelle en octobre au Costa-Rica. Le Conseil de l'Europe a participé fort heureusement aux conférences précédentes, où il a présenté des documents de grande ampleur qui peuvent aisément être repris dans tout pays. La collaboration fructueuse avec la *Freedom Online Coalition* n'en est qu'une parmi de nombreuses autres. L'Estonie se félicite du rôle actif joué par le Conseil de l'Europe dans le cadre du processus EuroDIG et du Forum de la gouvernance d'Internet, qui est l'enceinte la plus importante intéressée par les questions liées à Internet sur la scène internationale. Le Conseil de l'Europe est un très bon exemple d'organisation régionale aux visées très larges.

Mesdames, Messieurs,

L'une des priorités de l'Estonie au sein de l'ensemble des organisations internationales, c'est d'œuvrer pour renforcer la liberté d'Internet et de favoriser la libre circulation des données dans le monde entier. La notion de liberté d'Internet peut ne pas vouloir dire la même chose pour les uns ou les autres, mais en fin de compte Internet est un réseau neutre à l'architecture ouverte et à la gouvernance décentralisée qui favoriser la liberté de rechercher et de diffuser des informations et des idées entre les personnes par-delà les frontières. La liberté d'Internet est très étroitement associée au droit à la liberté d'opinion et d'expression de tout un chacun et au droit de réunion et d'association. Il n'y a pas de raison valable de priver un usager d'Internet de l'un de ces droits en raison des moyens qu'il choisit pour communiquer.

Internet a pris une telle importance dans la vie d'aujourd'hui qu'il semble parfois la cible d'abus et d'une volonté de contrôle. Malheureusement, il y a des pays même en Europe qui interdisent les canaux liés à Internet et / ou aux medias sociaux. Nous ne pouvons accepter que le degré de liberté d'Internet dépende du pays où l'on habite. Toute personne, y compris les journalistes, les bloggers et les défenseurs des droits de l'homme, a le droit de s'exprimer librement sans craindre des représailles ou des persécutions. La Recommandation du Conseil de l'Europe sur la liberté d'Internet nous offre la possibilité réelle de contribuer à renverser la tendance en sens contraire.

Internet est la force motrice qui permet d'accélérer le progrès vers le développement sous toutes ses formes. L'Estonie est attachée à la liberté d'Internet et aux expériences uniques de notre pays (par ex. les services par voie électronique, le taux de pénétration d'Internet, l'e-résidence, les cyberattaques). Cette liberté est devenue essentielle pour le commerce, l'accès aux services publics, la protection de l'état de droit et la démocratie en général dans notre pays, car Internet constitue un outil efficace de

plus pour permettre à la population et à la société civile d'exprimer leur opinion et leurs idées dans un souci de transparence. La mise en place réussie d'une société numérique innovante s'est appuyée sur Internet, qui a toujours été gratuit et accessible à tout habitant de notre pays. Aucun Etat ne peut instaurer la démocratie sans placer les droits de l'homme en tête de ses préoccupations. La liberté d'Internet, qui favorise le développement du numérique est une opportunité remarquable pour tous les pays et pour tout un chacun.

A l'époque où l'économie est stimulée par les flux de données, le secteur privé assume une responsabilité de plus en plus grande dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales en ligne. Les gouvernements et les organisations internationales doivent de plus en plus lui tendre la main. Nous encourageons le Conseil de l'Europe à faire de même.

La responsabilité partagée d'Internet devrait consister pour les Etats à avoir la responsabilité première d'assurer une protection contre les violations des droits de l'homme en ligne en collaboration avec les acteurs non étatiques, en particulier les grandes sociétés liées à Internet. L'Etat doit donc jouer un rôle prépondérant pour engager la responsabilité de sociétés quand il est porté atteinte à des droits et à des libertés d'usagers d'Internet.

Dans le même temps, l'Etat doit protéger la liberté d'Internet. Il faut que nous évitions de retomber dans l'écueil d'une réglementation excessive, d'une ingérence et d'un contrôle unilatéral d'Internet. Le cas échéant, la réglementation, limitée au minimum, doit incorporer des garanties liées aux droits de l'homme afin de faire en sorte que les mesures prises (ou interprétées) ne soient pas une réaction inconsidérée face à une crise ou à une attaque.

Et nous pouvons y arriver à passant de la politique à la pratique sur les points suivants :

- En suivant l'engagement du Conseil de l'Europe de ne pas causer de dommages transfrontaliers au réseau Internet¹ à la fois au sein de nos juridictions respectives et au-delà des frontières de façon que les préoccupations de sécurité et de sûreté ne priment pas sur la liberté en ligne ;
- En harmonisant nos politiques et nos actions concernant Internet de façon que la marge d'appréciation laissée pour toute restriction autorisée des droits et libertés soit étroitement circonscrite et maintenue au minimum. De même, il convient d'imposer un degré poussé (et objectif) de transparence aux acteurs étatiques et autres qui prennent des mesures ayant des effets sur les droits et les libertés d'usagers d'Internet;
- En faisant en sorte que les tribunaux comprennent pleinement la nature atypique d'Internet et la nécessité de protéger le Réseau et d'en assurer la liberté contre toute ingérence. Cela signifie qu'il faut former les membres du système judiciaire et qu'il importe d'en renforcer les capacités. Cela implique aussi qu'il faut rappeler constamment la liberté d'Internet dans la loi de sorte que cela devienne un principe général lorsque les tribunaux sont invités à juger si une ingérence se justifie ou non en raison d'un « besoin social pressant » (tel que cette expression a été définie par la Cour européenne des droits de l'homme). Cela signifie également que toute personne a droit à un recours effectif en ligne ;
- En soutenant activement les arrangements relatifs à la gouvernance d'Internet, y compris la mise en œuvre de la Stratégie 2016 2019 pour la gouvernance de l'Internet du Conseil de l'Europe et le Forum sur la Gouvernance de l'Internet. Cela signifie qu'il importe d'adopter le modèle pluriel de gouvernance, qui encourage une responsabilité partagée de gouvernance d'Internet et la liberté du Réseau;

-

Recommandation <u>CM/Rec(2011)8</u> du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection et la promotion de l'universalité, de l'intégrité et de l'ouverture de l'Internet, 2011.

- En développant les arrangements visant à créer des normes et à suivre la situation pour devancer l'évolution des choses de manière à tenir compte des mutations d'Internet et des technologies en général. Et en intensifiant les actions destinées à sensibiliser davantage; à élaborer des programmes visant à favoriser les collaborations et à renforcer les capacités en matière de gouvernance d'Internet; et à renforcer les mouvements sociaux et la participation démocratique sur Internet et en faveur du Réseau, notamment en tant que moyen d'optimiser l'inclusion et la tolérance au sein de la société.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur la deuxième séance d'aujourd'hui, où Mme Karmen Turk, qui représente les milieux universitaires, la société civile et le secteur privé en Estonie, vous présentera une étude sur la liberté d'Internet, réalisée cet été en Estonie en tant que projet pilote destiné à tester la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, adoptée en avril dernier.

Sur cette base, j'invite le Conseil de l'Europe et l'OSCE à intensifier leur action et leurs arrangements concernant la liberté et la gouvernance d'Internet. Les gouvernements européens ont besoin d'institutions européennes dynamiques et orientées vers l'innovation pour que nous tirions pleinement parti de l'ère du numérique. Les activités communes destinées à encourager la liberté d'Internet et la gouvernance du Réseau, fondé sur un modèle pluriel, sont de plus en plus importantes à cet égard.

Je vous remercie.